

# LA PETITE PIERRE

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par DCM du 1<sup>er</sup> Juin 2007

Le Maire

Jean MICHAELY



### 6d. ANNEXE



## Annexe relative aux Servitudes d'Utilité Publique

Liste + 2 plans

# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

commune de

# la PETITE PIERRE

---

liste des  
servitudes  
d'utilité publique



DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT du BAS-RHIN  
Service Urbanisme & Aménagement - JUILLET 2004

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b> Patrimoine naturel Forêts		I				
		IA				
	A1	IAa1	Servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier  - Forêt domaniale nord - Forêt domaniale sud - Forêts communales	Code Forestier Articles L.151-1 à L.151-6 L.342-2 Articles R.151-1 à R.151-6		Direction Régionale de l'Office National des Forêts Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex  Office National des Forêts Agence de SAVERNE Unité Territoriale du Pays de Hanau 18, rue Principale 67290 WIMMENAU
<b>Eaux</b>		IAC				
	AS1	IAC3	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables  <u>Commune de la Petite Pierre :</u> - périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des captages A.E.P. <u>Indices :</u> Forage F2 n° 197/6/20 Source Kohthal n° 197/6/51 Source Imsthal n° 197/6/52 Forage n° 197/9/19 (alimentation de secours) Sources n° 197/6/34, 35, 36, 70 (alimentation de secours)	Article L. 1321.1 du Code de la Santé Publique  Décret 2001-1220 du 21 décembre 2001, modifié par les décrets n° 2003-461 du 21 mai 2003 et 2003-462 du 21 mai 2003	Arrêté préfectoral du 5 février 1991	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex  Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 2, rue des Mineurs B.P. 1003/F 67070 STRASBOURG

N° codifié des servitudes	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
		IB				
		IBa				
	AC1	IBa1	Servitudes de protection des monuments historiques  - <b>Château (ruines) et enceintes fortifiées (restes)</b>  - <b>Banc reposoir</b> en bordure de la R.D. 9 (à proximité de la parcelle n° 239, section E)  - <b>Place du Château : Eglise mixte de l'Assomption</b> Monuments funéraires du Comte Burckhard et de sa femme encastés dans le mur occidental de la nef  Chœur y compris les peintures murales qu'il renferme  24, rue Principale : <b>Maison de garde (ancienne)</b> Maison de garde du 16e siècle	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques	Cl. M.H. le 27 avril 1922 Cl. J.O. le 16 février 1930  Inv. M.H. le 10 août 1988  Inv. M.H. le 21 avril 1934  Cl. M.H. le 5 mai 1969  Inv. M.H. le 21 avril 1934	Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex  Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
		IC				
	JS1	ICa	Terrains de sports dont le changement d'affectation est soumis à autorisation	Article 42 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives Décret n° 86.684 du 14 mars 1986		Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques  <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg:</u> - ligne 20 kv Ingwiller Rte vers Wimmenau (B244) - ligne 20 kv La Petite Pierre Dossenheim (B245)	Article 12 modifié de la loi du 15 Juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex  Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9
Communications		IID				
Circulation aérienne		IIDe				
	T5	IIDe2	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne <b>Servitudes de dégagement</b> <b>Aérodrome de Phalsbourg - Bourscheid</b> (Moselle)  Les obstacles massifs (bâtiments, plantations, forêts, etc.) ne doivent pas dépasser les surfaces de dégagement. Des lignes de niveau, dont les côtes sont rattachées au nivellement N.G.F., indiquent les altitudes à ne pas dépasser. (Cf. extraits plans de dégagement)	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 5 janvier 1993	Direction Départementale de l'Equipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications	PT3	IIE3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications  - Câble de transmission FT 1 - Câble de transmission FT 2	Code des Postes et des Télécommunications Article L.48 (alinéa 2)	Posés en domaine public	France TELECOM U.R.R. Alsace Service SOVTEL 1, rue René Laennec BP N° 90011 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG Cedex
	PT4	IIE4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public	Code des Postes et de Télécommunications Article 65-1		France TELECOM U.R.R. Alsace Service SOVTEL 1, rue René Laennec BP N° 90011 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG Cedex